

Tabac tabou à l'école itou

Interdire la cigarette à l'école ne suffit pas. Une information sur les dangers du tabac devrait également être organisée chaque année pour l'ensemble des élèves. Les Centres PMS sont tout particulièrement concernés par cette problématique. Questions à **Guy DE KEYSER**, Secrétaire général de la Fédération des Centres PMS Libres.

■ La législation anti-tabac doit-elle évoluer?

Guy DE KEYSER: On constate actuellement une recrudescence du nombre de jeunes fumeurs. Cela ne peut pas laisser indifférent! Il me semble donc important de soutenir toutes les initiatives visant à inciter les jeunes à changer de comportement. Le caractère nocif du tabagisme (notamment ses effets dévastateurs au niveau neurobiologique) n'est plus à démontrer. Il paraît logique que la législation prenne en compte ce qui peut être considéré comme un véritable fléau pour la santé publique. Ces dernières années, on a vu fleurir une série de dispositions légales réglementant la commercialisation du tabac (interdiction de la vente aux mineurs de moins de 16 ans, interdiction de la publicité pour le tabac), mais aussi sa consommation dans les lieux publics. Mais ce n'est pas simple, et on a affaire à forte partie, les fabricants de tabac s'ingéniant à développer des stratégies pour conserver leurs parts de marché.

■ L'interdiction de fumer à l'école est donc une mesure salubre?

GDK: À mon sens, oui. L'école est un endroit privilégié pour rendre les jeunes conscients des sollicitations dont ils sont l'objet et les aider à y résister. Informer n'est pas la panacée et l'école n'est pas la seule à devoir s'occuper d'éduquer, mais elle ne peut pas rester en-dehors des réalités. L'adolescence est, par excellence, le moment où on a envie de tout essayer et où on tente de nouvelles expériences (première cigarette, premier verre d'alcool, premier joint, première rencontre amoureuse, première relation sexuelle...). Comme le souligne le FARES², les comportements qui s'inscrivent dans cette période de construction identitaire seront particulièrement difficiles à changer par la suite. Par ailleurs,

leur approche nécessite une prise en compte de nombreux facteurs. Cela ne facilite pas la tâche des acteurs de terrain, dont les centres PMS et les SPSE³, appelés à trouver des pistes d'action.

■ La prévention a-t-elle fait ses preuves?

GDK: Les initiatives prises actuellement (campagnes de sensibilisation, programmes tels que "clefs pour l'adolescence", etc.) se font sur base volontaire, et la situation est très différente d'une école à l'autre. Il est donc difficile d'en mesurer les effets à court et à moyen terme. Elles ont toutefois le mérite d'exister

Tirer sa clope dans la cour de récré, ce sera bientôt de l'histoire ancienne. Il n'était déjà plus possible de fumer dans les locaux ni dans les cars scolaires¹. Une proposition de décret vise à étendre cette interdiction à tous les lieux ouverts situés dans l'enceinte des établissements scolaires et aux activités extérieures qu'ils organisent.



Photo: François TEFNIN

et de sensibiliser les jeunes! Quoi qu'il en soit, pour être efficace, toute démarche, en matière de prévention, doit pouvoir se baser sur une vision cohérente à laquelle adhèrent les adultes en contact avec les jeunes (équipes éducatives, familles, tissu associatif en marge de l'école et organismes s'occupant de santé). Il me semble aussi que les médias, qui occupent une place si importante dans les loisirs des jeunes, brillent particulièrement par leur absence sur le plan éducatif dans la problématique évoquée ici. ■

1. Décret du 2 décembre 1982, art. 2 et 5
2. Fonds des Affections Respiratoires
3. Services de Promotion de la Santé à l'École